



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nappes phréatiques

Question écrite n° 22133

Texte de la question

Cet hiver, de nombreux reportages faisaient état de risques importants d'inondations dans de très nombreuses régions en France. Les nappes et réserves d'eau semblaient saturées. Aujourd'hui, le ministre de l'écologie parle de sécheresse, et de nombreuses préfetures ont déjà pris des arrêtés pour limiter certains usages de l'eau. Devant ces informations difficilement compréhensibles pour nos concitoyens, M. Jérôme Rivière demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer l'état réel des réserves d'eau pour notre pays et les risques effectifs pour notre agriculture.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'état des réserves d'eau en France et aux risques effectifs, pour l'agriculture, de l'épisode de sécheresse prolongée. La sécheresse de cette année résulte d'une longue période de temps sec ayant débuté en février. Elle a touché la plus grande partie du pays et en particulier la moitié Est de la France. Cette situation intervient après d'importantes précipitations qui avaient entraîné des débits importants dans les cours d'eau, pouvant donner lieu dans certaines régions à des inondations, et permis en contrepartie une recharge satisfaisante des nappes et des barrages réservoirs. Ainsi, malgré quelques hétérogénéités géographiques, la situation à la mi-juillet était moins préoccupante que lors de la sécheresse de 1976 dans l'Ouest de la France : celle-ci en effet suivait de longues périodes de faibles précipitations ayant entraîné un sous-remplissage des nappes phréatiques. Le débit des cours d'eau réagit aux précipitations des semaines précédentes. Ainsi, compte tenu de la faible pluviométrie cumulée de février à août, la situation s'est très rapidement dégradée pour ce qui concerne les eaux de surface. Cette sécheresse a de plus été aggravée par des records de canicule accentuant les besoins en eau de divers usages, tels que l'irrigation ou le refroidissement des centrales. Elle doit être interprétée comme un signal d'alarme qui montre la vulnérabilité de notre société aux événements climatiques extrêmes et notamment à leur fréquence. Les impacts sont en effet réels et le coût important, au plan humain, mais aussi financier. Il faut dès maintenant tirer les leçons de cet épisode afin d'adapter les politiques publiques. Cet épisode a eu d'importantes conséquences, notamment sur la disponibilité de l'eau, obligeant soixante-dix-sept préfets de département à limiter certains usages. À moyen terme, il convient de faire évoluer la gestion de la ressource en eau, en particulier dans les zones en déséquilibre. L'évolution en cours du climat ne peut, selon les scientifiques, qu'accentuer la fréquence et l'intensité des extrêmes climatiques que constituent les périodes d'inondation et de sécheresse. La nouvelle politique de l'eau, en cours de débat, doit intégrer ce facteur et favoriser la combinaison entre une gestion rigoureuse de la ressource en eau et une maîtrise de la demande liée aux différents usages.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22133

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5515

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8004